

**FORUM DE LA DIASPORA HAÏTIENNE :
CONTRIBUTION À UN PROGRAMME STRATÉGIQUE DE RECONSTRUCTION ET DE
DÉVELOPPEMENT POUR HAÏTI**

21-23 Mars 2010

RECOMMANDATIONS CONSOLIDÉES

La Diaspora haïtienne souhaite remercier l'Organisation des États Américains (OEA) d'avoir réuni quelque 400 représentants de la Diaspora haïtienne à son siège à Washington, D.C, du 21 au 23 mars 2010, pour présenter des recommandations au Gouvernement haïtien et aux donateurs avant les discussions qui se tiendront le 31 mars 2010 aux Nations Unies à New York, dans le cadre de sa contribution à l'élaboration d'un programme stratégique de reconstruction et de développement de sa patrie. Les recommandations qui résultent de deux jours de discussions sont présentées ci-après :

BESOINS HUMANITAIRES URGENTS ET DÉPLOIEMENT EFFICACE DE L'AIDE ÉTRANGÈRE

La Diaspora reconnaît et appuie les efforts déployés par le Gouvernement haïtien et le secteur privé pour faire face aux urgences après le tremblement de terre. Elle note avec satisfaction qu'ils ont insisté auprès de la communauté internationale pour que l'aide alimentaire soit achetée de préférence auprès des producteurs locaux et des fournisseurs nationaux pour éviter la contraction de la production nationale. Elle se réjouit également des efforts entrepris avec l'aide de la communauté internationale pour évaluer l'intégrité structurelle des habitations qui existent et pour mettre en œuvre les programmes « argent contre travail ».

La Diaspora souhaite exhorter le Gouvernement haïtien à :

- R1. Collaborer avec la communauté internationale pour assurer que les systèmes de distribution de nourriture et de fourniture d'abris prennent en compte les facteurs socioculturels et respectent la dignité des personnes (en établissant par exemple des calendriers de distribution et des cuisines communautaires, en écourtant les files d'attente aux points de distribution, en ciblant les personnes vulnérables pour qu'elles bénéficient de conditions spéciales de distribution, dont des livraisons à domicile, en maintenant l'équité régionale grâce à une distribution élargie aux zones qui ont accueilli les populations déplacées, etc.).
- R2. Transformer les périodes d'inactivité dans les camps en opportunités d'apprentissage et de formations diverses, dont l'enseignement de l'instruction civique aux enfants, aux adolescents et aux adultes. Renforcer, dans le même temps, l'infrastructure éducative en dehors de Port-au-Prince notamment pour l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, l'enseignement aux adultes, l'enseignement professionnel et supérieur. Mettre l'accent sur la formation des maîtres dans tout le pays.
- R3. Rechercher la coordination des efforts de distribution avec toutes les parties prenantes, y compris les collectivités locales, les agences d'aide internationale, les associations municipales et les

groupes communautaires à Haïti et à l'étranger. Augmenter également la transparence et la responsabilité en demandant aux agences d'aide de publier un état détaillé des fonds dépensés à Haïti.

- R4. Étant donné que la saison des pluies et des cyclones approche rapidement, rechercher la collaboration des agences d'aide et des organisations haïtiennes locales pour identifier et préparer des zones en dehors de Port-au-Prince qui seraient moins susceptibles aux catastrophes naturelles. Construire des logements temporaires résistant aux secousses sismiques et aux cyclones, comme des logements modulaires et des maisons préfabriquées. Dans la conception de logements et d'abris durables, adopter et faire respecter des codes de construction résistant aux secousses sismiques et aux cyclones.
- R5. Accroître l'efficacité de l'aide humanitaire en responsabilisant les bénéficiaires grâce à un élargissement des programmes nourriture et argent contre travail dans les camps, et dans toutes les zones critiques, en se focalisant sur les jeunes et les femmes. Collaborer avec les agences d'aide pour vérifier périodiquement les besoins humanitaires et l'efficacité de la distribution de l'aide dans Port-au-Prince et en dehors de la ville, en demandant l'opinion des bénéficiaires.

ASSURER UN PROCESSUS DE RECONSTRUCTION DYNAMIQUE ET TRANSPARENT

- R6. Accroître la responsabilité grâce à une plus grande transparence et à une surveillance accrue de tous les financements des travaux de reconstruction (publics ou privés) en créant un bureau de l'Inspecteur général. Ce bureau devra conduire des audits et des investigations pour empêcher la fraude, le gaspillage et les abus, et ses conclusions feront l'objet d'une diffusion publique.
- R7. Faire de son mieux pour s'assurer que les sociétés devant travailler à Haïti engagent prioritairement des travailleurs et des entrepreneurs Haïtiens, y compris venant de la Diaspora, afin de réduire la pauvreté, de permettre la formation et la création d'emplois, d'inverser la fuite des cerveaux en élargissant le capital humain qui à son tour, attirera les investissements étrangers.
- R8. Reconnaître l'importance de la Diaspora dans l'économie haïtienne et, s'agissant du *Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement National* (Mars 2010), accepter la demande insistante de la Diaspora d'avoir un siège à la *Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti*.
- R9. Créer un corps de fonctionnaires avec la participation des Haïtiens sur place et de la Diaspora, notamment des femmes, pour aider au processus de construction. Les donateurs sont encouragés à revoir le cadre juridique de leur personnel afin de faciliter le transfert d'employés parlant créole qui seraient détachés à Haïti.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Diaspora est prête à jouer son rôle dans la promotion de capitaux d'investissement, tels que les capitaux-risque, en faveur d'un investissement social à Haïti; elle est prête également à offrir ses compétences diversifiées dans les domaines des marchés des capitaux, de la technologie, de l'ingénierie, de l'énergie verte, etc. Les propositions de la Diaspora pour promouvoir un développement durable

s'articulent autour de deux axes principaux : (i) une plus grande participation de la Diaspora et (ii) des recommandations sectorielles spécifiques.

La Diaspora prie instamment le Gouvernement haïtien de :

- R10. Fixer un objectif ambitieux mais concret et quantifiable à court et moyen termes, notamment en termes de croissance du PIB (6 % par an ou davantage) et de réduction de la pauvreté.
- R11. Travailler avec les donateurs pour impliquer officiellement la Diaspora dans la mise en œuvre et le suivi des mesures et recommandations de redressement et de reconstruction. Pour ce faire, créer une plate-forme d'échange de l'information et s'assurer que (i) la Diaspora est tenue informée des possibilités d'activités industrielles ou commerciales et des autres développements et (ii) que dans le même temps, le Gouvernement haïtien sait quelle sont les ressources disponibles au sein de la Diaspora (financières et humaines).
- R12. Publier les critères d'éligibilité et de sélection pour les projets financés par les Donateurs et assurer une plus grande participation des petites et moyennes entreprises haïtiennes (PME) et des investisseurs de la Diaspora. Par ailleurs, créer des processus simplifiés/rapides pour la création d'entreprises et les demandes de licences, et un seul guichet où les investisseurs peuvent déposer leurs offres et obtenir une réponse des autorités compétentes sur des calendriers précis.
- R13. Reconnaître la double nationalité. La Diaspora sait qu'il n'y a aucun empêchement juridique à ses investissements, mais la double nationalité accroîtrait son sens d'inclusion et ses incitations.
- R14. Accroître la responsabilité, la transparence et la surveillance de toutes les ressources financières par le biais de rapports publics détaillés et un système juridique réformé et renforcé.
- R15. Disposer d'un inventaire actualisé accessible à tous pour toutes les ONG présentes sur le territoire national, et d'une cartographie de leurs activités et de leurs sources de financement.
- R16. Promouvoir une énergie verte (solaire, éolienne, thermo-océanique, géothermique) et/ou produite localement pour parvenir à l'indépendance et à la sécurité énergétiques. Réduire le vol de l'électricité en installant des compteurs sans fils. Fournir des possibilités de formation pour disposer d'une main-d'œuvre prête à installer et à entretenir des solutions énergétiques alternatives.
- R17. Donner la priorité aux projets favorisant la décentralisation, la déconcentration et la participation des femmes.
- R18. Renforcer le rôle du Centre de facilitation des investissements (CFI) et instituer des réseaux régionaux autosuffisants, automatisés pour faciliter l'établissement de sociétés et d'investissements directement en dehors de la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Élargir la base de données du CFI concernant les partenaires potentiels, par secteur.
- R19. Créer un mécanisme pour promouvoir Haïti comme destination touristique, même à court terme, et examiner tous les aspects de la sécurité touristique. Fournir des possibilités de formation pour

disposer d'une main-d'œuvre prête à installer et à entretenir une industrie de l'hospitalité prospère.

- R20. Disposer d'un sous-compte pour l'industrie du vêtement, dans le cadre du Fonds de garantie qui est actuellement mis sur pied. Par ailleurs, créer un mécanisme pour faciliter le crédit en faveur des activités productives, notamment dans le secteur agricole.
- R21. Accroître la productivité en renforçant la formation professionnelle et en ciblant les activités demandées par le marché tout en favorisant l'emploi des femmes. Cela impliquerait une évaluation des capacités disponibles et des besoins sectoriels.
- R22. Encourager l'innovation en renforçant les droits de la propriété intellectuelle.
- R23. Transformer le paysage rural en favorisant l'agriculture locale afin de mieux concurrencer les importations agricoles, en recherchant avec détermination la sécurité alimentaire et la promotion des exportations agro-alimentaires et agro industrielles (y compris l'intégration verticale). De manière plus précise, promouvoir les unités rurales de production intégrée y compris l'aquaculture, l'élevage, l'industrie manufacturière légère, les services, etc.
- R24. Identifier les avantages comparatifs de chaque région et investir en conséquence. Assurer le financement adéquat des activités de développement, notamment par l'élargissement de l'assiette de l'impôt.

RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE

La Diaspora estime qu'il est impératif de reconstruire et de consolider la gouvernance démocratique. Selon elle, la justice sociale, la primauté du droit, le respect des libertés civiles et la protection de la propriété privée sont des éléments clé pour la création d'un environnement propice à la croissance et au développement économiques. Elle encourage donc le Gouvernement haïtien à :

- R25. Lutter contre l'impunité et revoir les dispositions en la matière afin de poursuivre, en appliquant toute la rigueur de loi, les fonctionnaires qui auraient abusé de leurs privilèges.
- R26. Utiliser les compétences de la Diaspora pour poursuivre le processus de réforme de la Constitution, et notamment des dispositions relatives à l'octroi de la double nationalité aux membres de la Diaspora ; faire en sorte que le pouvoir Exécutif et le Parlement facilitent l'application des lois et des mesures nouvelles pour intégrer la Diaspora haïtienne à la société haïtienne.
- R27. Appliquer les dispositions de la Constitution relatives à la décentralisation.
- R28. Adopter une décision réaliste concernant le calendrier des élections en prenant en compte les circonstances spéciales dues au tremblement de terre. Collaborer avec les partenaires internationaux et les organisations de la Diaspora pour mettre en place un mécanisme visant à encourager une plus grande participation de la Diaspora en qualité d'observateurs dans toutes les élections à venir.

- R29. Poursuivre le transfert des connaissances et des compétences pour contribuer au renforcement des capacités grâce à des mécanismes efficaces tels que (i) des programmes de jumelage/d'échanges avec des cadres de la Diaspora et des communautés en ligne et (ii) des partenariats avec des centres de formation des fonctionnaires.
- R30. Établir un système de réforme judiciaire indépendant et accélérer la réforme des procédures et lois pénales d'Haïti y compris le système correctionnel ; augmenter le nombre de juges, procureurs, officiers de police et correctionnels et autres personnels du tribunal.
- R31. Réformer le système judiciaire du pays, renforcer la capacité de ses ministères, dont le ministère de la Justice et de la sécurité publique, à l'appui des institutions gouvernementales nationales des petites communautés, et développer et former un groupe de cadres intermédiaires qui assureront le leadership au sein de leur organisation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE, PRÉPARATION AUX CATASTROPHES NATURELLES ET ATTÉNUATION DE LEURS EFFETS

La Diaspora estime que la gestion des catastrophes naturelles devrait être une priorité à long terme de l'État. Si Haïti ne peut pas contrôler la survenue de catastrophes naturelles, il doit gérer la vulnérabilité et les risques qui en découlent. En conséquence, le Gouvernement haïtien devrait :

- R32. Renforcer la capacité du pays à réagir aux catastrophes naturelles et à les gérer par la mise en œuvre d'un plan d'action d'urgence national ; il devrait notamment appliquer des codes de construction stricts.
- R33. Renforcer *La Direction de la Protection Civile* par une formation systématique des fonctionnaires à tous les niveaux dans les zones à risques. Dans le même temps, il faudrait mettre en œuvre des programmes de préparation aux catastrophes naturelles et des exercices de simulation. Par exemple, mettre en place un système de gestion de l'information de crise sur le web pour partager les informations en temps réel afin d'améliorer les réactions face aux catastrophes.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Bien-être des enfants

La Diaspora estime qu'il faut moderniser les lois et les règlements qui régissent l'abandon des enfants, leur placement dans des familles d'accueil, chez des parents, les adoptions nationales et internationales. Des travailleurs sociaux spécialisés dans l'établissement de modèles pour le bien-être social des enfants et des experts juridiques de la Diaspora sont prêts à avoir des entretiens et à former des partenariats avec le ministère des Affaires sociales, notamment l'Institut du Bien-Être Social et de Recherche, pour fournir une formation et un appui technique. Les ONG qui travaillent avec des enfants devraient se faire connaître du ministère avant d'avoir accès aux enfants ; leur travail devrait faire l'objet d'un suivi.

La Diaspora fait les recommandations ci-après pour apporter des améliorations à court terme et une viabilité à long terme :

- R34. Adopter la Convention de la Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale (Convention de la Haye en matière d'adoption), qui vise à empêcher l'enlèvement, la vente ou le trafic d'enfants, et favorise l'adoption d'enfants par leur famille haïtienne à Haïti et de la Diaspora. En outre, mener une action avec des partenaires identifiés pour mettre au point une éducation et une formation tenant compte de la culture de l'enfant, à l'intention des personnes désireuses de prendre soin d'enfants haïtiens afin de minimiser des traumatismes additionnels et d'optimiser les résultats conformes à la culture et aux valeurs haïtiennes.
- R35. Appuyer le maintien de la famille pour empêcher l'abandon des enfants en offrant des services d'appui aux familles et/ou aux familles élargies pour prendre soin de leurs propres enfants. De plus, supprimer le système d'orphelinat en réintégrant les enfants dans la famille/famille élargie (par exemple sur le modèle des familles d'accueil).
- R36. Créer une base de données centrale pour tous les enfants placés en dehors de leur famille où seraient consignés les progrès réalisés et leur suivi – en se fondant sur les meilleures pratiques.

Éducation

Les membres de la Diaspora dans les milieux universitaires souhaitent collaborer avec le gouvernement et le secteur privé pour offrir leurs services dans la mise en œuvre des recommandations suivantes :

- R37. Mettre en place une *Éducation universelle pour tous* de qualité, qui assure un accès équitable à l'éducation pour tous les enfants, y compris les enfants trop âgés et les enfants handicapés, qui propose des programmes de santé et de sport ainsi qu'une éducation civique, qui donne une deuxième chance (aux enfants ayant abandonné l'école et aux jeunes), qui offre des services de mentoring pour les jeunes et des programmes d'alphabétisation pour les adultes, ainsi que des repas gratuits (petit-déjeuner et déjeuner), un transport gratuit, de l'eau potable, des uniformes et des fournitures scolaires. Cette éducation devra être dispensée dans des écoles construites selon les codes de construction sûrs avec toutes les installations sanitaires modernes.
- R38. Renforcer le processus de certification des enseignants et des administrateurs, et mettre en place (i) des structures de formation pertinentes pour assurer leur développement professionnel continu et (ii) un mentoring et un programme d'échanges entre les enseignants d'Haïti et de la Diaspora. De même, mettre en place un programme d'adoption d'écoles et d'étudiants d'Haïti par des écoles et des élèves de la Diaspora. Ce partenariat devrait également être institué dans l'enseignement supérieur ; il devrait être élargi grâce à une collaboration avec des universités étrangères. De plus, il faudrait fournir des incitations aux enseignants et administrateurs en leur offrant des salaires décentes et des avantages raisonnables.
- R39. Concevoir des programmes scolaires utilisant des critères fondés sur des résultats et reflétant les normes nationales. Ces programmes devraient être culturellement pertinents (utilisation du créole) encourager des programmes différents (selon l'âge et l'aptitude), favoriser les programmes STIM (sciences, technologies, ingénierie, mathématiques), utiliser des outils et méthodes d'emploi facile (téléenseignement, médias, internet, etc.), favoriser des stages après

l'enseignement secondaire pour avoir une main-d'œuvre disponible, et des programmes de préparation aux études par le biais d'une approche communautaire conduisant à des études supérieures et à une formation professionnelle.

- R40. Répondre aux besoins de tous les groupes vulnérables (éducation spéciale, orphelins/mineurs non accompagnés, restaveks/enfants employés de maison, enfants exploités, jeunes handicapés, etc.). Par ailleurs, mettre en place des services d'appui psychosociaux.

Les femmes

Les femmes à Haïti sont confrontées à des défis particuliers car l'impact du tremblement de terre dévastateur les pousse à dépasser le rôle qui leur a été traditionnellement dévolu par la société en tant que femmes. Cette catastrophe a encore affaibli leur capacité à accomplir leurs tâches écrasantes de mères, d'épouses, de « caretaker », d'éducatrices, de fournisseurs de ressources financières, d'entrepreneurs et d'activistes. L'aide et l'assistance internationales, de même que l'implication des Haïtiennes de l'étranger, seront des éléments déterminants pour que les femmes haïtiennes se relèvent et se développent, qu'elle retrouvent leur dignité, l'égalité des chances et leur épanouissement global pendant cette phase de relèvement et de reconstruction.

- R41. Évaluation des besoins après la catastrophe en se focalisant directement sur les femmes et sur la perspective de genre, afin d'identifier les défis particuliers qui se posent et les bonnes pratiques. Sur la base de cette évaluation, allouer un pourcentage équitable des ressources financières pour satisfaire ces besoins vérifiés.
- R42. Encourager le Gouvernement haïtien, la société civile et la Diaspora à examiner la question de la parité hommes-femmes lors de la conception, de la formulation et de la mise en œuvre des politiques, structures et programmes (action positive) et à travailler avec les médias pour appuyer le renforcement positif du statut de la femme.
- R43. Renforcer la sécurité dans les abris temporaires, les centres de distribution de la nourriture et d'autres centres pour les femmes et les enfants en augmentant le nombre de femmes parmi le personnel de sécurité, y compris les troupes locales et étrangères. En particulier, le personnel de sécurité devrait être formé pour reconnaître la violence fondée sur le sexe.
- R44. Adopter et mettre en œuvre une politique de tolérance zéro dans les cas de violences contre les femmes et les enfants, et appliquer les mesures nécessaires pour que cette politique soit opérationnelle, y compris la détention et la poursuite des présumés délinquants, l'application de peines plus strictes pour les délits sexuels contre les femmes et les fillettes et la protection des victimes et des témoins.
- R45. Accorder aux femmes haïtiennes, et plus particulièrement aux femmes vivant dans des communautés rurales, un juste examen de leurs demandes et un accès au financement (notamment au microcrédit) qui leur permettra d'acheter des terres, des fournitures et l'équipement qui renforcera leur rôle dans l'agriculture.

Développement de la santé

Les besoins en matière de soins et de traitements médicaux ont presque triplé à la suite du séisme. Il est indispensable de multiplier par deux les infrastructures et les services médicaux pour éviter une crise majeure des soins de santé. C'est pourquoi le Gouvernement haïtien doit :

- R46. Augmenter les capacités médicales et de soins pour répondre aux besoins actuels et futurs de la population par le biais d'un programme d'assistance médicale avec la Diaspora haïtienne dans le cadre duquel les Haïtiens de l'étranger fourniront leurs services pendant deux semaines sur une année.
- R47. Encourager un partenariat entre la Diaspora et les professionnels locaux de la santé pour fournir une formation en technologie intense et moderne. Il faut notamment mettre en place des programmes de mentoring cliniques pour construire une capacité technique et pratique pour les nombreux étudiants en médecine qui ne sont plus en cours.
- R48. Établir des partenariats avec les universités et les hôpitaux publics et privés pour que les services médicaux soient ininterrompus grâce à une éducation clinique. Maintenir également le système d'internat et de bourses médicales en se focalisant sur les maladies endémiques à Haïti et aux Caraïbes (utilisation des technologies actuelles qui permettent de fournir une formation et un appui continu au personnel infirmier et aux médecins haïtiens par le biais de la téléconférence).
- R49. Créer un fonds « mini –internat » pour les maladies infectieuses destiné au personnel infirmier et aux médecins locaux.
- R50. Conjointement avec le Gouvernement haïtien, renforcer les organisations de planification familiale, de santé reproductive des femmes et de santé infantile. Une attention toute spéciale doit être accordée aux femmes enceintes qui vivent dans la précarité dans des abris temporaires.
- R51. Créer des centres de santé mentale pour traiter les divers traumatismes dus au tremblement de terre, notamment pour les enfants et les autres groupes vulnérables. Des travailleurs sociaux de la Diaspora peuvent avoir une influence déterminante en comprenant combien cette question est culturellement sensible.
- R52. Créer des centres de thérapie pour la réhabilitation de milliers de personnes amputées et leur réintégration dans la société.
- R53. Exhorter les pays donateurs à créer un programme pour parrainer, chaque année, un certain nombre d'étudiants (nombre qui sera fixé) dans chaque école de médecine accréditée pendant la période de reconstruction.

**FORUM DE LA DIASPORA HAÏTIENNE :
CONTRIBUTION À UN PROGRAMME STRATÉGIQUE DE RECONSTRUCTION ET DE
DÉVELOPPEMENT POUR HAÏTI**

21-23 mars 2010

RECOMMANDATIONS DES GROUPES DE RÉFLEXION

Les recommandations ci-après sont issues du dialogue qu'ont eu les représentants de la Diaspora haïtienne au cours de six ateliers organisés dans le cadre du Forum de la Diaspora haïtienne : Contribution à un Programme stratégique de reconstruction et de développement pour Haïti. Ce dialogue a eu lieu du 21 au 23 mars 2010 au siège de l'OEA, à Washington, D.C.

ATELIER NO. 1 : BESOINS HUMANITAIRES URGENTS, DÉPLOIEMENT EFFECTIF DE L'AIDE ÉTRANGÈRE, EXPÉRIENCES MONDIALES DE REDRESSEMENT APRÈS UN SÉISME ET DÉFIS HUMANITAIRES ACTUELS, DÉPLOIEMENT DE L'AIDE, ET RECOMMANDATIONS DE LA DIASPORA SUR LA FAÇON D'AMÉLIORER LE PROCESSUS

1. Distribution de nourriture
 - a. Distribuer des aliments non cuits dans des kits facilement transportables.
 - b. Établir des procédures opérationnelles types pour la distribution de la nourriture qui protègent la dignité de la population et englobent les personnes les plus vulnérables, les personnes handicapées, par exemple.
 - c. La nourriture doit être distribuée selon un calendrier connu des bénéficiaires
 - d. Établir des relations avec les maires et d'autres organisations et responsables locaux, notamment des groupes de femmes, pour aider à distribuer la nourriture
 - e. Identifier des critères tels que l'efficacité et la transparence lors du choix de partenaires locaux à Haïti
 - f. Promouvoir l'agriculture locale en distribuant des aliments produits localement
 - g. Prévoir la distribution de l'aide dans des zones en dehors de Port-au-Prince, qui ont accueilli des personnes déplacées
 - h. Encourager l'utilisation de cuisines communautaires dans les camps
2. Coopération avec la communauté internationale
 - a. La coopération doit être multilatérale
 - b. Coopération internationale, système interaméricain d'alerte précoce de l'OEA : réduction des catastrophes naturelles, gestion des risques et critères de construction. Viabilité des progrès réalisés
 - c. Principes à garder présents à l'esprit : renforcement de la démocratie, de la paix, de la sécurité, et des institutions.
 - d. Tous les acteurs des secteurs public et privé et la société civile, doivent participer au processus de reconstruction : à l'échelle locale, nationale et internationale.
3. Abris
 - a. Réinstallation immédiate des Haïtiens déplacés en raison de la saison des pluies
 - b. Demander l'aide du corps des ingénieurs de l'armée des États-Unis pour réinstaller rapidement les populations

- c. On ne peut pas transférer les personnes d'une zone à risque à une autre. Il faut évacuer les personnes de Port of Prince dès que possible, avant l'arrivée de la saison cyclonique (vers des zones plus élevées à Haïti). Mais les maisons et les zones d'accueil doivent être prêtes à accueillir ces personnes avant qu'elles ne soient déplacées.
 - d. Haïti doit reconstruire plus petit mais plus solide
 - e. Faire des abris comme ceux construits pour les victimes de Katrina à la Nouvelle Orléans (dortoirs)
 - f. Envisager des abris plus résistants – autres que les tentes pour une courte durée
 - g. Formulaires d'enregistrement de la population des camps
 - h. Chercher des logements de transition/temporaires
 - i. Améliorer l'environnement sécuritaire dans les camps en se focalisant sur les femmes et les fillettes et sur la prévention de la violence fondée sur le sexe.
4. Utilisation des ressources financières
- a. La transparence est nécessaire pour éviter la frustration et le doute
 - b. Il faut s'assurer que les ressources sont remises aux organisations qui peuvent fournir des rapports crédibles
 - c. Il faut vérifier que l'allocation et la distribution des fonds s'effectuent en considérant la parité hommes-femmes pour s'assurer que les femmes reçoivent une part égale de l'aide
5. Coordination et capacité d'intervention
- a. Favoriser le degré de préparation aux catastrophes naturelles pour faciliter une réaction rapide et efficace
 - b. Promouvoir la coordination entre les agences compétentes par le biais de logiciels de gestion des urgences (web EOC).
 - c. La coordination devrait se faire avant que les ressources ne parviennent à Haïti. Il y a eu deux erreurs : la première est le manque de ressources et la deuxième est que nous recevons des ressources dont nous n'avons pas besoin. C'est pourquoi la coordination devrait se faire en amont.
 - d. Évaluer ce dont nous avons besoin avant de demander et de recevoir de l'aide (par exemple : nous avons reçu des vêtements inadaptés pour enfants et adultes, ce qui en rend la distribution difficile)
 - e. S'assurer que l'opinion des bénéficiaires est prise en compte pour obtenir régulièrement leur opinion sur l'efficacité de la distribution de l'aide ; avoir une voix dans les réunions de groupes
 - f. Renforcer les ONG haïtiennes sur le terrain
 - g. Faciliter l'emploi : remettre les Haïtiens au travail en étroite coopération avec la société civile, le Gouvernement haïtien et la communauté internationale
 - h. Encourager les législateurs et les agences de coopération à faire en sorte que les organisations d'assistance et les autres fournisseurs d'aide rendent des comptes en demandant la création d'une boucle d'information en retour pour vérifier l'efficacité des programmes d'aide avec les bénéficiaires.
6. Nécessité de réunifier les familles – organisations communautaires
- a. Réunir les familles et recommencer à construire des communautés. Pour que les familles construisent des communautés, certains besoins de base doivent être satisfaits (transports, alphabétisation, santé, distribution de nourriture, éducation civique et communautaire, systèmes de distribution de l'eau, zones récréatives, gestion des déchets, notamment) pour que les Haïtiens puissent passer à une nouvelle société et à une nouvelle vie.

- b. Responsabilisation des individus, les victimes deviennent des travailleurs, dispositions visant à faciliter la formation de communautés
 - c. L'emploi : programmes argent contre travail pour nettoyer les canalisations et éviter une catastrophe pendant la saison des pluies
 - d. Remettre les Haïtiens au travail – retrouver la dignité
7. Les capacités d'intervention
- a. La protection civile doit avoir ses propres forces
8. La Diaspora
- a. La Diaspora a un avantage: la connaissance du pays. Celle-ci doit être exploitée
 - b. Base de données pour les personnes capable d'aider à la reconstruction du pays
 - c. Mettre en place un corps de volontaires comprenant la Diaspora
 - d. La Diaspora doit être impliquée (communications)
9. Coordination de la Diaspora
- a. Voter positivement pour la fédération de la Diaspora
 - b. Regroupement – actions par commune
 - c. Promouvoir les réseaux
10. Autres recommandations :
- a. Prendre résolument en compte les implications à long terme de la distribution de l'aide afin que la population devienne autosuffisante (envisager l'agro-industrie) et non totalement dépendante de l'aide économique.
 - b. Inciter les populations à entreprendre des activités (création d'emplois), surtout la construction de maisons , et à travailler dans les camps
 - c. Les Haïtiens sont d'accord pour travailler efficacement et faire des efforts pour développer leur pays. Nous acceptons l'aide internationale mais nous n'allons pas faire des reproches aux organisations si elles n'interviennent pas à temps ou de manière appropriée. Les Haïtiens vont développer leur pays selon leur devise : "L'union fait la force"
 - d. Les recommandations compilées par la Diaspora de Montréal peuvent être consultées sur le site www.grahn.net
 - e. Promotion du tourisme
 - f. Les programmes et projets de petite envergure sont acceptables mais il faut une action massive.
 - g. Établissement d'une agence nationale centrale pour coordonner les investissements et gérer les efforts de reconstruction. Les fonds et les efforts de reconstruction sont dirigés directement vers les communautés.
 - h. Exercices de simulation réalisés avec la population pour se préparer aux catastrophes.
 - i. Les jeunes doivent participer à ce processus qui servira de thérapie en offrant une alphabétisation et une éducation civique, et en organisant la distribution de nourriture et/ou de biens.
 - j. Nécessité de créer un environnement qui encouragera les investisseurs à investir dans le pays.
11. Les mots d'ordre à retenir (Rep. du ministère) :
- a. Préparer la saison cyclonique et la saison de pluies 2010 (identifier les zones à risque, sécuriser les populations affectées par le tremblement de terre, renforcer les systèmes d'alerte précoce et d'évacuation, reconstruire les infrastructures du secteur et augmenter les capacités du niveau national, des équipes départementales, communales et locales.

- b. Systématiquement inclure les aspects environnementaux dans toutes les décisions en rapport avec le relèvement et le développement.
- c. Inclure la gestion des risques et des désastres dans les mesures de tous les secteurs (code de construction, assurance, consolidation et budget de fonctionnement, plans de contingences et continuité des activités).
- d. Le défi que le pays doit aujourd’hui relever est de parvenir à réduire les pertes de PIB en changeant de paradigme par la promotion et l’adoption de mesures efficaces telles que : intégration de la gestion des risques dans les programmes de développement, intégration de la gestion des risques dans le cursus scolaire et universitaire, intégration de la gestion des risques dans l’aménagement du territoire.

ATELIER NO. 2 : ASSURER UN PROCESSUS DE RECONSTRUCTION DYNAMIQUE ET TRANSPARENT

Ont participé à cet atelier des architectes, des ingénieurs, des gestionnaires de projets, des conservateurs et des activistes des droits humains venant des États-Unis, du Canada, d’Haïti, de France et d’autres pays. Les efforts de développement durable qui incluent une construction verte, la captation de l’énergie solaire, l’utilisation de matériaux de construction locaux et l’intégration des sensibilités esthétiques haïtiennes et d’autres questions de conception sont incorporés dans les points de vue pragmatiques et philosophiques de cet atelier.

En s’appropriant sérieusement ce processus, les participants ont rapidement reconnu l’urgence qui existe sur le terrain – à savoir, la nécessité de fournir immédiatement de nombreux abris temporaires aux déplacés internes tandis que l’on réfléchit à des solutions à long terme.

Les participants à cet atelier ont choisi de se focaliser sur cinq recommandations clés pour assurer un processus de reconstruction plus transparent et organique à Haïti. Elles incluent, sans s’y limiter, les questions ci-après qui mettent l’accent sur la transparence, la responsabilité, la conformité, l’inclusion et la réduction de la corruption :

1. L’une des premières priorités est qu’il faut mettre en place un Inspecteur général qui supervisera le processus de passation des marchés pour les contrats relatifs à la construction, au financement des ONG, et à d’autres transactions. Cette mise en place est recommandée pour les questions telles que :
 - a. L’organisation des appels d’offres
 - b. Le choix des offres et les notifications
 - c. La préparation et la gestion du contrat
 - d. Le contrôle de la conformité de la construction et de l’infrastructure avec les règlements, y compris les zones de sécurité (c’est-à-dire sans risques de tremblements de terre)
 - e. La vérification que la responsabilité, la transparence et la conformité existent à tous les niveaux pendant la durée de la construction
 - f. La responsabilité des ONG à Haïti.
2. L’Inspecteur général, dont le poste sera éventuellement pris en compte par les Administrateurs de la Commission intérimaire de la reconstruction haïtienne (précurseur de l’Agence haïtienne pour le développement) aura les charges et responsabilités suivantes :
 - a. Prévoir l’exécution et la supervision indépendantes et objectives des audits et des investigations,
 - b. Fournir un leadership indépendant, une coordination et des recommandations objectives concernant les politiques conçues pour favoriser l’économie, l’efficacité, et l’efficacité de la

- gestion des programmes et opérations de reconstruction d'Haïti, prévenir et détecter la fraude, le gaspillage et les abus,
- c. Examiner les lois et règlements en vigueur et ceux qui sont proposés, et faire des recommandations appropriées,
 - d. Maintenir des relations de travail constructives avec d'autres agences gouvernementales et des organisations non gouvernementales concernant les opérations de surveillance à Haïti,
 - e. Informer les acteurs pertinents de toute irrégularité,
 - f. Présenter régulièrement des rapports en temps opportun aux acteurs pertinents du processus de reconstruction d'Haïti.
3. La communauté des donateurs est instamment priée de mettre au point un mécanisme visant à établir des partenariats stratégiques avec les Haïtiens d'Haïti et de la Diaspora pour disposer de processus complets et appropriés de passations de marchés et d'appels d'offres, viables et mutuellement satisfaisants. Il faut « se fixer » un objectif de 40 % (25 % minimum) pour être sûrs que lorsque des sociétés non haïtiennes seront retenues, des Haïtiens d'Haïti ou de la Diaspora seront recrutés sinon comme principaux entrepreneurs, du moins comme entrepreneurs secondaires pour participer aux efforts de reconstruction. Ce point est particulièrement important puisque la communauté haïtienne dans son ensemble est sollicitée pour des financements et la création d'entreprises communes pour faciliter sa participation aux contrats de passation de marchés plus importants. Cette méthodologie vise à réduire la pauvreté dans le pays, à permettre la formation et la création d'emplois, à inverser la fuite des cerveaux en augmentant le capital humain de manière exponentielle et à attirer les investissements étrangers.
 4. Encouragée par le Forum de la Diaspora haïtienne de l'OEA, la Diaspora reconnaît l'ampleur de ses envois de fonds à la République d'Haïti. Ces contributions qui s'élèvent à un total de 2 milliards de dollars par an représentent 30% du PNB d'Haïti. Avec la création de la **Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti** qui va dépenser des centaines de millions de dollars au cours des prochains 18 mois pour les efforts de reconstruction, nous, à la Diaspora, reconnaissons que nous sommes le donateur le plus important d'Haïti. En tant que tel, nous demandons instamment que le statut de notre siège « d'observateur » officiel au sein de la Commission soit modifié pour devenir un siège avec droit de vote dans l'intérêt de l'équité, de la parité et de la responsabilité.
 5. Le **Fonds fiduciaire multi donateurs** lié à la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti comprend environ 18 membres qui pourraient avoir accès aux fonds des donateurs transitant par la Banque mondiale en faveur de la reconstruction. La Commission ne compte aucun membre de la diaspora haïtienne. Nous demandons officiellement et fermement deux (2) sièges avec droit de vote pour la diaspora haïtienne au sein du Fonds fiduciaire multi donateurs.
 6. Un terme d'architecture appliqué à cet exercice est « l'amplification » du renforcement des capacités, de l'assistance technique, du développement professionnel et des programmes d'apprentissage qui élargissent et soutiennent le processus de construction. Il s'agit de parvenir à un processus de conception et de construction à Haïti qui nécessite une sérieuse préparation ou formation professionnelle, une amélioration des capacités existantes, une gestion avancée, une technologie et d'autres outils applicables à un processus de reconstruction qui inclura effectivement des citoyens haïtiens et des membres de la Diaspora. L'élargissement des compétences encourage aussi la mise en place de systèmes contraignants pour gérer l'ensemble du processus. C'est pourquoi des professionnels de la construction proposent de créer une unité d'appui formée de

fonctionnaires et de professionnels comprenant des Haïtiens, des descendants d'Haïtiens et des membres de la Diaspora.

7. En conclusion, les Haïtiens d'Haïti et de la Diaspora ont un capital intellectuel et créatif pour reconstruire le pays et le conduire à la prospérité. Le gouvernement haïtien doit mobiliser les ressources que sont la formation, les capitaux financiers, la réadmission au droit de vote de ses citoyens, le rapatriement, l'assistance technique, l'investissement dans les écoles, l'éducation, la santé, le patrimoine culturel et l'environnement pour encourager des talents jamais égalés, les efforts déployés pour mobiliser des ressources, la volonté politique, la vision et le courage mis à sa disposition. Le Gouvernement haïtien doit faciliter en premier lieu l'enrichissement des Haïtiens, enrichissement pratique, spirituel, moral, économique et intellectuel avant de penser à en faire profiter les autres. Les processus d'inclusion, la mise en œuvre des pratiques optimales, la transparence et la bonne gouvernance nous permettront d'avancer collectivement vers un changement progressif et viable.

ATELIERS NO 3 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE

La Diaspora haïtienne sait que de nombreuses études ont été faites et que de nombreuses solutions ont été proposées au fil des ans pour renforcer la gouvernance et le système judiciaire à Haïti. La Diaspora propose une nouvelle approche et saisit l'occasion offerte par la catastrophe du 12 janvier pour construire un Haïti meilleur et plus fort. Des membres de la Diaspora demandent instamment que toute initiative en matière de justice et de gouvernance soit conçue et mise en œuvre de manière organique, et qu'elle prévoie une coopération à tous les niveaux du gouvernement haïtien, des responsables du plus petit village jusqu'aux plus hautes autorités des trois branches du gouvernement, sans négliger d'autres acteurs nationaux, y compris les enfants d'âge scolaire et les étudiants des cycles postsecondaire, qui auront un rôle à jouer pour avoir un système judiciaire et un gouvernement qui fonctionnent pour tous. Ces efforts doivent être entrepris sur le long terme car l'expérience passée a montré que les efforts à court terme n'aboutissent généralement qu'à des résultats à court terme.

Nous exhortons toutes les parties prenantes impliquées dans la reconstruction d'Haïti à utiliser pleinement la Diaspora : cette dernière est prête à jouer un rôle significatif en offrant ses compétences professionnelles, sa sensibilité culturelle et ses capacités linguistiques pour travailler à Haïti, au sein des institutions gouvernementales haïtiennes, des communautés étrangères et des ONG. Elle est prête également à travailler dans les pays donateurs avec les entités gouvernementales et non gouvernementales et les entités privées qui participent au processus de reconstruction. L'utilisation de cadres haïtiens de la Diaspora suivra les mêmes règles que celles adoptées pour les transferts ou l'emploi de personnes qui ne sont pas membres de la Diaspora.

Il ne s'agit pas de copier ou de remplacer les changements à long terme qui sont nécessaires pour le plan de carrière dans la fonction publique d'Haïti ; il faut avoir un objectif plus large pour empêcher la fuite des cerveaux ; il faut répondre immédiatement aux besoins en ressources humaines qui existent actuellement à Haïti.

1. Réforme des institutions et consolidation de la gouvernance démocratique

Réforme des institutions : cette réforme est importante mais la stratégie de reconstruction doit se focaliser en tout premier lieu sur les besoins élémentaires des Haïtiens. Nous exhortons toutefois le Gouvernement haïtien à poursuivre le processus de réforme de la Constitution en reconnaissant

que les nouvelles dispositions, y compris celles liées à l'octroi de la double nationalité aux membres de la Diaspora, ne prendront pas effet immédiatement. Par ailleurs, ce qui est souhaité c'est que tout en réfléchissant à la nouvelle Constitution, les rédacteurs envisagent la suppression de la disposition constitutionnelle qui accorde une immunité pour ainsi dire totale aux membres du Parlement et aux hauts responsables gouvernementaux ; les hauts fonctionnaires impliqués dans des malversations devraient être tenus pour responsables comme n'importe quel autre citoyen, ils ne devraient pas être protégés par l'immunité.

Décentralisation : Nous demandons instamment au Gouvernement haïtien de faire respecter et appliquer dans toute leur rigueur les dispositions constitutionnelles concernant la décentralisation, et ce très rapidement. Pour que le processus de décentralisation aboutisse il faudra fournir les compétences (autorité juridique) et les ressources (financement) nécessaires.

Élections : La stabilité politique est la pierre angulaire de toute nation prospère et Haïti doit offrir la stabilité politique à ses citoyens, à ses investisseurs locaux et étrangers, à ses partenaires dans ses efforts de reconstruction, et à ses voisins géographiques. Nous prions instamment le Gouvernement haïtien de trouver une solution au climat politique potentiellement déstabilisateur qui pourrait survenir lorsque les mandats de la Chambre basse du Parlement et de certains membres du Sénat viendront à expiration en mai 2010 et que les mandats du Président Préval et de son cabinet arriveront à leur terme en février 2011. À la lumière de ces événements, des membres de la Diaspora ont demandé la tenue d'élections libres et justes dans les meilleurs délais, si possible à la fin de cette année civile, mais certainement avant le 7 février 2011, pour assurer un transfert effectif de pouvoir à un gouvernement constitutionnel légitime. D'autres membres de la Diaspora pensent que nous vivons des temps extraordinaires et que les élections ne pourront peut-être pas avoir lieu. Dans ce cas, ils encouragent vivement une autre forme de gouvernement (comme une Assemblée constituante) qui gouvernerait le pays jusqu'à ce que des élections libres et justes puissent être organisées. Quel que soit le cas de figure, il serait bon d'organiser un sondage auprès de la population pour savoir si les Haïtiens qui vivent à Haïti estiment qu'il vaudrait mieux tenir des élections avant ou après février.

Nous demandons instamment aux entités nationales qui organisent les élections ainsi qu'aux donateurs internationaux qui les appuient d'utiliser pleinement les membres de la Diaspora comme observateurs de toutes les élections à venir.

2. Accroître les capacités de l'État en matière de gouvernance

Toute stratégie de reconstruction doit donner la priorité au renforcement des institutions de l'État afin qu'elles puissent fournir les services de base aux citoyens d'Haïti le plus rapidement possible. La Diaspora peut servir de pont entre les donateurs et les ONG à l'extérieur, le Gouvernement et la population d'Haïti sur place, pour atteindre cet objectif, par le biais des initiatives suivantes :

- a. Former les formateurs en utilisant les membres de la Diaspora qui parlent créole, toutes les fois que cela est possible.
- b. Former des partenariats entre le Gouvernement haïtien, la Diaspora, et les communautés de donateurs en utilisant notamment :
 - Des programmes de jumelage/d'échanges entre des cadres de la Diaspora et les administrations nationales et locales à Haïti,
 - La création de communautés de pratique en ligne,

- Une base de données libre sur les compétences de la Diaspora (qui ne serait pas la propriété d'une quelconque organisation)
- c. Établir des partenariats avec des centres universitaires tels que les universités haïtiennes et étrangères pour des programmes de formation pratique à l'intention des responsables gouvernementaux
- d. Au sein du Gouvernement haïtien, établir des programmes qui encouragent la responsabilité, la transparence, et la lutte contre l'impunité ; créer des organismes de surveillance à Haïti et dans la Diaspora, qui fournissent de fortes incitations pour une bonne gouvernance.
- e. Institutionnaliser un mécanisme d'évaluation et de suivi rigoureux pour toutes les activités afin d'assurer que les entités qui mettent en œuvre les programmes soient tenus pour responsables des résultats recherchés.
- f. Élaborer un plan de carrière dans la fonction publique
- g. Fournir un appui en faveur d'un système d'enseignement solide et de qualité qui renforcera les capacités de tous à Haïti.
- h. Créer un Conseil pour l'engagement civique afin de faciliter les contributions de tous les segments de la société, y compris la Diaspora
- i. Intégrer une structure de la Diaspora au sein du ministère des Haïtiens de l'étranger pour faciliter l'application de nouvelles lois et mesures aux niveaux Exécutif et Parlementaire qui intégreront la Diaspora haïtienne dans la société haïtienne.

3. Primauté du droit et sécurité publique

Avant le tremblement de terre, la faiblesse des institutions pénales à Haïti était bien connue de tous, aussi bien des acteurs nationaux qu'internationaux. Les lois d'Haïti sont obsolètes, le système judiciaire est lent et lourd à gérer, les locaux de détention et les prisons sont surpeuplés, le personnel judiciaire ne bénéficie pas de la formation, de l'équipement et du soutien adéquats, les différences d'expérience des cadres moyens sont prononcées, et la corruption pourrit le système. Ces faiblesses ont été exacerbées par les décès du personnel clé du ministère de la Justice et d'entités non gouvernementales qui travaillaient sur les questions de primauté du droit à Haïti, l'effondrement du bâtiment qui abritait le ministère de la Justice, la destruction des tribunaux, des stations de police et des centres correctionnels et de détention dans la zone du tremblement de terre. Le fait qu'après le séisme, plus de 4.000 détenus et prisonniers se soient échappés du pénitencier national pose maintenant un problème de sécurité nationale pour un secteur judiciaire déjà faible. S'il est vrai que l'année précédant le séisme la Police nationale haïtienne a fait d'énormes progrès pour réduire la criminalité, avec le soutien de la MINUSTAH, il faut faire davantage pour que la police devienne une force professionnelle capable d'affronter les menaces émergentes.

À sa conférence de mars 2010 à Washington, DC, la Diaspora haïtienne a renouvelé son engagement d'aider Haïti dans ses efforts de reconstruction en sollicitant les milliers de cadres en son sein. À cette fin, nous présentons les recommandations suivantes :

- a. Le Gouvernement haïtien devrait mettre en place sans tarder les trois lois adoptées en 2007 établissant l'indépendance judiciaire.
- b. Le Gouvernement haïtien devrait accélérer les réformes sur les lois et les procédures pénales d'Haïti et les donateurs devraient augmenter leur aide financière pour appuyer ces réformes.
- c. Le Gouvernement haïtien devrait, avec l'appui des donateurs, prendre immédiatement des mesures pour réformer son code civil (contrats, travail, propriété, environnement) afin de faciliter la

- croissance économique, créer des emplois, tirer les citoyens de la misère, et favoriser un environnement sûr et protégé dans lequel tous les Haïtiens pourront prospérer.
- d. Le Gouvernement haïtien devrait augmenter le nombre de juges, de procureurs, d'officiers de police et correctionnels et autres personnels des tribunaux et, avec l'appui des donateurs, il devrait les former pour faire appliquer la loi et faire face aux besoins de développement économique après le séisme.
 - e. Le Gouvernement d'Haïti, tout en réformant le système judiciaire, devrait renforcer la capacité de ses ministères, y compris le ministère de la Justice et de la sécurité publique, pour appuyer les institutions nationales gouvernementales présentes dans les petites communautés, et pour développer et former un groupe de cadres moyens qui assureraient le leadership au sein de leur organisation.
 - f. Avec le soutien de la communauté internationale, le Gouvernement haïtien devrait développer un système correctionnel qui répondrait rigoureusement aux normes internationales en la matière.
 - g. Le Gouvernement haïtien devrait mettre en place un système anticorruption solide composé d'un personnel ayant fait l'objet d'enquêtes soigneuses et qui sera chargé de faire appliquer la loi avec des peines sévères y compris la suspension ou la révocation des visas des responsables publics officiellement accusés de corruption.
 - h. Le Gouvernement haïtien devrait utiliser les compétences de la Diaspora pour élaborer des politiques liées à la primauté du droit et à la sécurité publique.
 - i. Les donateurs devraient décider en toute priorité de faire appel en premier lieu à la police, aux avocats, aux tribunaux correctionnels et autres cadres juridiques (primauté du droit) au sein de la Diaspora haïtienne pour mettre en place toutes les réformes mentionnées ci-dessus.

ATELIER NO. 4 : DÉVELOPPEMENT DURABLE, PRÉPARATION AUX CATASTROPHES NATURELLES ET ATTÉNUATION DES EFFETS

Les recommandations de cet atelier reposent sur le constat que la plupart des Haïtiens de l'intérieur, pour des raisons diverses, rêvent de quitter le pays, tandis que la majorité de la Diaspora rêve de rentrer, sinon définitivement, du moins le plus souvent possible, à Haïti. La question s'est alors posée de savoir quelle était la logique de notre rapport au territoire où nous voulions vivre. A bien observer les pratiques communes et évaluer la mobilité des biens et des personnes, on s'avise que notre rapport au pays dépasse le cadre étroit du territoire national. La crise ouverte par le séisme a fait de la question haïtienne une cause internationale où se trouve engagée la responsabilité de toute une génération, au-delà des frontières de la République d'Haïti. Cela concerne aussi bien les Haïtiens qui ont quitté le pays (et qui représentent une population de plus de trois millions d'habitants en 2010), leurs descendants et « les Haïtiens de l'âme », amis étrangers qui voient dans l'avenir de ce peuple prophétique une cause universelle digne de leur solennel engagement.

Aussi avons-nous guidé nos travaux sur l'idée que nous voulions participer à la tâche commune des citoyens concernés, non pour donner des ordres ou dessiner à la place des Haïtiens le schéma de leur vie, mais pour les aider dans la réalisation d'une œuvre commune, fondée sur un plan concerté et rationnel afin de répondre à l'urgence de la crise ouverte par le séisme dans un premier temps, puis de jeter les bases d'un développement durable à plus long terme.

Nos propositions se résument en quatre points qui insistent sur:

- La gestion de l'urgence liée aux risques

- La gestion du risque lié à la vulnérabilité de la population
- La nécessité d'un schéma directeur d'aménagement et de développement durable du territoire

1. La gestion de crise

- Après les expériences passées qui ont révélé la gravité de la situation, il faut veiller à la production de l'information pertinente pour anticiper les catastrophes. La première chose à faire est de mettre en place une culture du risque au sein de l'administration, sans attendre. C'est dans l'urgence que se fait l'apprentissage nécessaire à l'amélioration des techniques de secours.
- Dire aux gens quelles sont les attitudes à adopter dans l'urgence, sur le plan sanitaire, sur le plan relationnel, sur l'encadrement des personnes traumatisées, l'accompagnement et la prise en charge des personnes mutilées, des enfants en particulier, etc.
- La radio doit être utilisée de façon systématique car c'est le média le plus accessible à Haïti.
- Haïti est un pays de plans et de projets pour demain, mais cela ne suffit plus. Il faut passer à l'action rationnelle, urgence oblige. Il faut établir un climat de confiance entre la population et les autorités par la diffusion du Plan national d'intervention d'urgence et de gestion des risques. Un tel document doit être accessible à tous. C'est le moyen de diffuser la culture du risque et de s'assurer qu'il est véritablement pris en compte dans l'aménagement concerté du territoire. Cela implique que tous les partenaires et acteurs sociaux ont accès à la même qualité de l'information nécessaire aux prises de décisions importantes.
- Il faut développer un système de recrutement et de formation d'un corps actif de volontaires bénévoles mobilisables sans délai. Cela pourrait se faire dans le cadre d'un service civil post-baccalauréat pour les jeunes gens et jeunes filles en fin d'études secondaires ou universitaires de façon à valoriser toutes les compétences.
- Il faut former les secouristes haïtiens selon les normes internationales de façon à faciliter la coordination avec les volontaires internationaux et éventuellement leur permettre de participer à des opérations de secours dans des pays étrangers, là où l'urgence se présente. Ce sera une façon pour Haïti d'exprimer sa gratitude envers l'empathie universelle manifestée à l'occasion du séisme du 12 janvier 2010.
- Il faut une plateforme qui permette la diffusion de l'information. Des plans d'urgence doivent être imaginés sous la forme de scénarios de catastrophes possibles.
- Définir une échelle dans les niveaux d'alerte et prévoir un scénario crédible et clair pour chaque situation, accessible à la population.
- Il faut mettre en place un système de surveillance par GPS, comme moyen de prévention des séismes. Une somme de 75 000 dollars a été récoltée ici à Washington, DC, en 2001 pour acheter des équipements et les acheminer vers Haïti. Il faut mobiliser les élèves.
- Un système d'adduction d'eau, ou du moins, un système d'urgence de base pour la distribution de l'eau et l'assainissement doit être mis en place. L'eau doit être au centre de nos préoccupations à court et à long termes. Il faut multiplier les citernes et les fontaines publiques, et mettre en place un plan de fourniture de l'eau adapté à la réalité des camps de réfugiés qui ne doivent pas devenir de fait de nouvelles bidonvilles au cœur de la cité. Le Champ de Mars n'a pas vocation à devenir un bidonville.
- Il faut éduquer également les enfants, leur montrer comment créer des abris, comment y accéder le plus rapidement possible.
- Il faut avoir tout de suite un plan d'occupation des sols, nécessaire pour la défense et la protection de certaines zones, comme les versants les plus pentus et les marécages de mangroves.
- Un parc marin est nécessaire pour protéger le golfe de Port-au-Prince et protéger l'avifaune de la mangrove durement éprouvée par l'envasement de la baie.

- n. Il faut renforcer la capacité d'intervention des professionnels, notamment des ingénieurs et des architectes, par une responsabilisation accrue, ce qui implique l'existence de normes admises et de sanctions pénales en cas de non-conformité des permis de construire.

En bref.

L'information en cas de désastre ; un plan est nécessaire ; la communication entre les segments de la population ; une meilleure connaissance ; la mise en place d'un système de défense civile fondé sur le volontariat et le bénévolat ; la cartographie des zones sinistrées ; la rénovation urbaine est une nécessité.

2. Gestion de la vulnérabilité

- a. La vulnérabilité est à la fois physique et sociale. Il faut une carte de représentation du risque. La vulnérabilité est liée à la fois aux cyclones et aux séismes. Les facteurs de vulnérabilité sont aussi parfois des atouts: comme l'eau.
- b. Il faut élaborer un plan national de réduction du risque, un plan de gestion durable, qui dépasse la durée du mandat d'un gouvernement quel qu'il soit. Une politique nationale doit être adossée à une législation adaptée en vue d'un plan de gestion durable. Ainsi, de proche en proche, on peut prendre en compte les préoccupations sectorielles et locales.
- c. Il faut définir un Schéma directeur d'Aménagement du territoire, articulé sur trois niveaux : régional, municipal et local. Il faut contrebalancer la surpopulation de Port-au-Prince par la construction de trois ou quatre autres villes vers lesquelles orienter les investissements par une politique d'incitation fiscale. Il faut reconstruire les villes dont les rues et les voies ne sont pas formalisées. Les secours n'ont pas pu être acheminés à temps parce que les venelles sont difficiles d'accès aux camions de secours. Il faut cesser de construire les villes de façon irrationnelle : les maisons s'entassent d'abord sans ordre et sans services, après on se rend compte qu'elles sont inaccessibles et dépourvues de services de base. Il faut garantir la fourniture de services de base aux communautés rurales qui représentent plus de 60% de la population du pays.
- d. Il faut imposer des normes de construction. Il faut des « plu » locaux qui soient interactifs et capables de recevoir des interventions d'urgence.
- e. Le Chili est un exemple de diffusion d'une culture du risque efficiente, à prendre comme modèle.
- f. Il faut aussi réfléchir à l'aspect culturel de la vulnérabilité. Il faut penser à la culture de ceux qui sont appelés à appliquer les principes de la culture du risque, et expliquer au peuple le pourquoi des mesures adoptées dans l'intérêt commun, car c'est le seul moyen d'obtenir des résultats et de changer les attitudes qui existent.
- g. Il est important d'examiner les décisions la base d'associations populaires qui, comme à Fondwa, Pandiassou et Fonkoze ont mené des expériences pionnières comme le « Lèt a gogo », etc. Elles ont mis en place des stratégies de développement local dont les résultats sont encourageants ; elles ont aidé le monde rural haïtien à être davantage responsable.
- h. Il faut renforcer les capacités des collectivités locales.
- i. La DINEPA (Direction nationale de l'eau potable et de l'assainissement) est un élément central du développement depuis 2009. Elle a prouvé sa capacité de coordination en temps de crise. Depuis deux ans et demi, la DINEPA a fait preuve d'une meilleure organisation publique. La Diaspora peut contribuer à son renforcement par la mise à disposition d'experts et d'un financement à long terme.

En bref

Certaines zones doivent être protégées ; des normes de constructions doivent être appliquées ; l'imagerie satellitaires doit être utilisée pour les politiques de prévention ; la population doit être activement engagée dans le développement ; les institutions doivent être renforcées et l'application des lois encouragées ; il faut mettre en place un système d'alerte efficace ; il faut une chaîne de responsabilité et des sanctions pour que les cadres se sentent tenus par leur engagement dans le service public ; les défaillances humaines doivent être punies et les sanctions imposées, à la mesure des enjeux humains et matériels.

3. Rôle de la diaspora

- a. La diaspora doit aider à améliorer la situation intérieure par le transfert des compétences.
- b. Il faut faciliter les missions d'Haitiens de la Diaspora pour partager les compétences. Il faut encourager le volontariat et valoriser l'engagement en faveur d'Haïti. Un programme et un plan d'intervention d'urgence coordonnés avec le plan local sont nécessaires.
- c. Un rapport précis de l'argent dépensé doit être accessible.
- d. La Diaspora peut aider à la formation des secouristes. L'expérience du carnaval 2009 a été un succès : il n'y a eu qu'un mort par accident, grâce à la formation de 200 volontaires secouristes l'année précédente dans le cadre d'une mission de formateurs volontaires issus de la Diaspora.
- e. L'assistance financière est acquise, à raison de plus de 1,3 million de dollars par an ; ce qu'il faut désormais, c'est l'assistance technique et sociale. Le secteur de la construction doit être un secteur clé pour le développement des relations entre la Diaspora et le pays natal. Il peut aider à mettre en place un centre de formation de base et avancée dans les métiers du bâtiment ou le génie civil en général.
- f. La Diaspora a proposé de créer un fonds en faveur d'un mémorial pour les victimes du séisme. Cette catastrophe doit être inscrite dans les mémoires. « Bay kou bliye pote mak sonje » dit un proverbe créole.
- g. Les universités étrangères (les universités francophones de l'Agence universitaire de la Francophonie, pour des raisons évidentes de partage de la langue, et des universités aux Etats-Unis, au Canada et en République dominicaine, pour des raisons géographiques de proximité) sont déjà très engagées aux côtés des universités haïtiennes, publiques et privées. La Diaspora peut mobiliser des ressources en faveur de divers arrangements de coopération pour la transmission des connaissances, des compétences et du savoir-faire.
- h. En 2004 l'OEA a aidé 90 à 200 membres de la Diaspora à retourner à Haïti pour aider le pays : un tel programme pourrait être organisé régulièrement.
- i. Il faut travailler ensemble, en synergie avec le pays natal. La Diaspora a un devoir d'humilité, mais elle devrait pouvoir avoir un droit de regard sur les décisions qui engagent l'avenir de la famille restée au pays.
- j. Comment envisager le retour des émigrés les plus formés?
- k. Il faudrait établir un pont entre la Diaspora et le ministère en charge de la gestion des risques en Haïti. Il faudrait concevoir un plan sur la disponibilité des médecins et cadres haïtiens ; les réseaux sociaux devraient être utilisés pour diffuser rapidement l'information pertinente.
- l. Le droit à la double nationalité doit être instauré sans délai pour tous les Haïtiens, ceux qui sont nés Haïtiens et ceux qui le sont devenus par choix ou filiation directe.

En bref

La Diaspora doit être organisée de façon organique ; le transfert des compétences et des connaissances doit être encouragé ; les transferts financiers sont importants, mais les transferts techniques et scientifiques le sont également ; il faut construire un mémorial pour ceux qui ont disparu lors de la catastrophe, car cela est important pour une véritable diffusion d'une authentique culture du risque ; la

Diaspora doit participer à la vie politique du pays natal ; des passerelles doivent être établies avec les ministères pour aider à résoudre les problèmes ; il faut améliorer l'intégration entre le pays natal et la Diaspora de façon à travailler de conserve et non pas de façon concurrentielle.

4. Plan de développement durable

- a. Il est important de faire la distinction entre les aléas physiques ou risques et les enjeux économiques et sociaux : les risques sont connus et peuvent être analysés indépendamment de la société, mais les enjeux sont directement liés aux préoccupations sociales. Les pauvres tiennent autant à leurs bicoques de fortune que les riches à leurs palaces. Une politique publique de développement durable doit prendre en compte les intérêts des personnes d'abord, leur vouloir vivre ensemble. Il faut reloger les gens en suivant autant que possible les règles de la solidarité du voisinage de façon à maintenir les liens qui existent depuis longtemps. Les mêmes communautés peuvent être regroupées dans des logements sûrs ailleurs que sur le site d'origine. Ce souci de regrouper les voisins contribuera à l'équilibre psychologique à long terme de la population.
- b. Les politiques publiques haïtiennes ont été le plus souvent des politiques d'urgence, il faut imaginer des politiques de développement sur le long terme.
- c. Il faut une banque de développement et de reconstruction et son absence est cruellement ressentie dans le pays. Une banque de la Diaspora serait la bienvenue. Cela donnerait un plus grand accès au crédit en vue de la réalisation d'investissements productifs.
- d. Il faut une politique d'amélioration des infrastructures : des autoroutes reliant les capitales régionales et les grandes villes de province, des routes pour relier les communautés rurales.
- e. Il est important de se concentrer sur les secteurs où le pays dispose d'avantages comparatifs pour exporter, par exemple, les produits d'élevage (cabris et pintades vivant en République dominicaine), la musique, la peinture, la sculpture et tout l'artisanat, etc. Il faut diffuser l'information économique aux entrepreneurs et aux petits producteurs.
- f. Il faut empêcher que les gens recommencent à construire de la même façon qu'avant. Des mesures drastiques doivent être prises.
- g. Il faut distinguer entre les plans d'urgence et les plans de gestion durable. Parmi les priorités citons la production alimentaire, puis le relogement des personnes déplacées ; il faut encourager le micro crédit.
- h. Il n'y a pas suffisamment de paysans entrepreneurs à la campagne pour développer une production agricole durable. Les petits agriculteurs sont traditionnellement pauvres et vivent à la périphérie de l'économie réelle. Il faut inverser cette tendance et renforcer les exploitations et les compétences des agriculteurs.
- i. Les énergies nouvelles doivent être un secteur prioritaire : il faut encourager le recours aux énergies renouvelable et utiliser des incitations et des subventions publiques pour encourager l'utilisation des nouvelles sources d'énergie (solaire, éolienne, biocarburant, etc.).
- j. Il faut une politique de décentralisation et de développement industriel sous la forme de technopoles où les TIC joueront un rôle majeur. C'est la meilleure façon de coordonner la formation, l'enseignement supérieur et la production, avec des universités de pointe au service d'entreprises tournées vers la production de produits d'exportation à haute valeur ajoutée.
- k. On devrait développer une technopole métropolitaine dans la région de Port-au-Prince, adossée à un Campus universitaire International (CUI), des technopoles régionales et des universités régionales de moindre envergure mais capables de drainer dans les principales villes de provinces, érigées en « métropoles d'équilibre », les forces vives nécessaires au rééquilibrage du tissu économique national.

En bref

Il faut organiser le système éducatif en vue d'une politique de développement ; il faut encourager les technologies de l'information et de la communication ; il faut lutter contre la pauvreté par la facilitation des mécanismes d'accès au crédit et à la connaissance ; il faut renforcer les infrastructures de communications et de télécommunications ; il faut renforcer l'agriculture vivrière ; il faut un mécanisme d'intervention publique pour la mise en place d'un plan d'intervention d'urgence ; il faut la mise en place d'un système d'alerte en cas de catastrophe.

ATELIER NO 5 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Pour la Diaspora, l'atelier sur le développement économique (et la création d'emplois) est un forum de consultation ; les recommandations des participants peuvent être regroupées autour de trois thèmes :

1. Accroître la participation de la Diaspora dans la définition, la mise en œuvre et le suivi de la politique économique et les initiatives de développement, comme suit :
 - a. Créer une organisation sur le modèle du Corps de la paix dans chaque pays où les Haïtiens et les personnes d'origine haïtienne peuvent offrir leurs services gratuitement aux Haïtiens et à Haïti (gouvernements étrangers) ;
 - b. Accroître la participation de la Diaspora dans l'initiative « Ville jumelle » afin de renforcer le développement économique et la capacité institutionnelle ;
 - c. Fixer un objectif ambitieux mais concret et quantifiable à court et moyen termes, par exemple en termes de croissance du PIB (6% par an ou davantage) et réduire la pauvreté ;
 - d. Demander officiellement aux donateurs et au Gouvernement haïtien d'accepter de prendre l'engagement formel d'inclure la Diaspora dans la mise en œuvre et le suivi des mesures et recommandations pour le redressement et la reconstruction d'Haïti ;
 - e. Créer une plate-forme d'échange de l'information et s'assurer que (i) la Diaspora est tenue régulièrement informée des opportunités commerciales et des autres développements et (ii) dans le même temps, le Gouvernement haïtien sait quelles sont les ressources (financières et humaines) disponibles au sein de la Diaspora.
2. Donner confiance à la Diaspora et l'inciter à accroître sa participation dans le processus de redressement et de reconstruction, comme suit :
 - a. Reconnaître la double nationalité : bien que la Diaspora sache qu'il n'existe pas d'obstacles juridiques à ses investissements, la double nationalité lui permettra une meilleure inclusion et de plus grandes incitations ;
 - b. Accroître la responsabilisation grâce à une transparence et à une surveillance accrues de l'utilisation des fonds par un renforcement du système judiciaire, des redditions des comptes pertinente et détaillée grâce à un système d'information public ;
 - c. Créer un Fonds de la Diaspora avec la possibilité d'avoir des contributions correspondantes de la part des donateurs et d'autres entités ;
 - d. Créer un fonds capitaux-risque pour l'investissement social qui pourrait prendre la forme d'émissions obligataires ou d'un fonds capital-investissement ;
 - e. Disposer d'un inventaire, mis à jour et accessible au public, de toutes les ONG travaillant sur le territoire haïtien et d'une cartographie de leurs activités et de leurs sources de financement ;
 - f. Publier les critères d'éligibilité et de sélection pour les projets financés par les donateurs et accroître la participation des PME haïtiennes et des investisseurs de la Diaspora ;

- g. Les pays d'origine fournissent des incitations sous forme d'allègements fiscaux pour les investissements à Haïti.
3. Des recommandations et des propositions sectorielles spécifiques jouent un rôle clé pour favoriser la création d'emplois et une économie durable. Elles peuvent être regroupées comme suit :
- a. Mécanismes et outils pour promouvoir et attirer les investissements dans les secteurs prioritaires tels que l'agriculture, l'industrie du vêtement et le tourisme, notamment dans les pôles économiques nouvellement définis :
- Donner la priorité aux projets qui contribuent à la décentralisation, la déconcentration et à la participation des femmes à l'activité économique;
 - Renforcer le rôle du Centre de Facilitation des Investissements (CFI) et instituer une représentation régionale pour aider les investissements en dehors de la zone métropolitaine ;
 - Créer un mécanisme pour promouvoir Haïti en tant que destination touristique même à court terme et examiner tous les aspects de la sécurité touristique ;
 - Ouvrir un sous-compte pour l'industrie du vêtement dans le cadre du Fonds de garantie actuellement mis sur pied ;
 - Créer un mécanisme pour que le crédit soit facilement accessible au secteur de production notamment le secteur agricole ;
 - Accroître la productivité en renforçant la formation professionnelle et cibler les compétences exigées par le marché. Cela inclut l'évaluation des compétences disponibles et des besoins sectoriels ;
 - Renforcer la base de données du CFI concernant les partenaires potentiels, par secteur ;
 - Encourager l'innovation en renforçant les droits de propriété intellectuelle ;
 - Transformer le paysage rural en protégeant l'agriculture locale des importations agricoles, rechercher avec détermination la sécurité alimentaire et promouvoir les exportations agro industrielles (y compris l'intégration verticale) ;
 - Promouvoir les unités rurales de production intégrée, y compris l'aquaculture, l'élevage, une industrie manufacturière de base, des services, etc. ;
 - Identifier les avantages comparatifs de chaque région et investir en conséquence ;
 - Prévoir un financement approprié des activités de développement, notamment en élargissant l'assiette fiscale.
- b. S'agissant du développement des infrastructures, notamment en dehors de la capitale, les propositions suivantes ont été avancées :
- Énergie
 - Permettre au secteur privé de distribuer l'électricité ; dans le même temps, renforcer le pouvoir de l'État pour réduire les pertes non techniques.
 - Promouvoir l'énergie verte en produisant de l'énergie solaire et en développant des systèmes de stockage peu coûteux (électrochimiques, cinétiques, etc.) qui peuvent stocker de l'énergie.
 - Fournir des solutions énergétiques alternatives pour atteindre les régions éloignées qui ne sont pas desservies par le réseau national de transport d'énergie.
 - Logement
 - Créer des banques de crédit hypothécaire.
 - Fournir des incitations fiscales pour les investissements dans les logements sociaux.
 - Divers
 - Encourager les investissements dans le talent et promouvoir les secteurs de la culture.

- Offrir des incitations fiscales pour encourager les investissements en dehors de Port-au-Prince.
- Assurer le transfert des technologies.
- Prôner la construction verte et utiliser des structures résistantes aux catastrophes naturelles.

ATELIER NO 6 : DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Bien-être de l'enfant

L'un des défauts majeurs du système de bien-être de l'enfant à Haïti, avant le séisme, est qu'il était surtout privé et qu'il n'avait pas de réglementation publique adéquate. Pour corriger cet état de choses, une assistance technique devrait être fournie au Gouvernement haïtien pour préparer des lois concernant l'abandon des enfants, le placement des enfants, leur placement chez des parents, l'adoption nationale et internationale. De nombreux membres de la Diaspora haïtienne sont des travailleurs sociaux titulaires de « Masters » et qui se sont spécialisées dans l'établissement de modèles pour le bien-être de l'enfant. Cette Diaspora peut se rapprocher du « Ministère des affaires sociales », notamment « l'Institut du bien-être social et de la recherche » avec lequel elle peut établir un partenariat pour fournir une formation et un appui technique afin de renforcer les infrastructures du système de bien-être de l'enfant. Il faudrait demander aux ONG qui travaillent avec des enfants de se faire connaître du Gouvernement avant d'avoir accès aux enfants ; elles devraient faire l'objet d'un suivi.

La Diaspora fait les recommandations suivantes et estime que le Gouvernement devrait être en mesure de les mettre en œuvre à court terme ; il devrait créer des infrastructures pour un programme viable à long terme :

1. Adopter la Convention de la Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, qui vise à prévenir l'enlèvement, la vente ou le trafic d'enfants et à s'assurer que l'adoption internationale est la meilleure solution pour les enfants.
2. Soutenir la préservation de la famille pour empêcher l'abandon des enfants, en offrant un appui à la famille et/ou à la famille élargie pour qu'elles puissent prendre soin de leurs propres enfants.
3. Préférer l'adoption d'enfants par des familles haïtiennes à Haïti et par la Diaspora haïtienne, et travailler avec des partenaires identifiés pour aider à préparer une éducation et une formation conformes à la culture des enfants afin de minimiser les traumatismes additionnels et d'optimiser les résultats conformément à la culture et aux valeurs haïtiennes.
4. Supprimer le système des orphelinats en réintégrant les enfants dans des conditions semblables à la famille/la famille élargie (modèles de familles nourricières).
5. Créer une base données centrale de tous les enfants placés dans des familles, où les progrès et les services sont inscrits et font l'Objet d'un suivi (selon le modèle du système du bien-être de l'enfant du District de Columbia).

Education

Les membres de la Diaspora qui sont enseignants souhaitent collaborer avec le gouvernement et offrir leurs services dans la mise en œuvre des recommandations ci-après :

1. Vue globale de l'éducation ;
2. Le Gouvernement devrait s'efforcer de fournir des écoles construites selon des codes de construction sûrs, avec des dispositions prévoyant l'accès des étudiants handicapés.
 - a. Fournir la gratuité des repas, des transports, des uniformes, des fournitures scolaires et penser à une stratégie pour introduire la technologie dans toutes les salles de classe.
3. Offrir un Système d'éducation nationale gratuit traduisant des écoles de qualité, sans différence entre les établissements ruraux et les établissements urbains (Accès équitable)
4. Certification des maîtres par le biais d'un institut professionnel pour les maîtres et les administrateurs
 - a. Formation continue des éducateurs et des administrateurs
 - b. Augmentation des salaires des enseignants et des administrateurs
 - c. Programme d'échange de la Diaspora pour le mentoring des enseignants
 - d. Programme de la Diaspora visant à adopter des écoles/des élèves
5. Démarrage du programme de préparation aux études par le biais d'une approche communautaire menant à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle
 - a. Mettre au point une éducation de la deuxième chance (Les surâgés) et des programmes d'alphabétisation des adultes
 - b. Appui aux stages post-enseignement secondaire avec des partenaires mondiaux pour avoir une main-d'œuvre disponible.
 - c. Renforcer les capacités de l'Université d'Haïti en formant des partenariats avec des universités étrangères.
 - d. Apporter un appui aux centres artistiques culturels qui pourraient aussi servir de moyen thérapeutique pour la santé mentale.
6. Élaborer des programmes scolaires selon les normes nationales avec des critères d'évaluation fondés sur les résultats. Intégrer les considérations suivantes :
 - a. Créer et mettre en œuvre des programmes scolaires culturellement pertinents
 - b. Créer et mettre en œuvre des programmes différents selon l'âge et les aptitudes
 - c. Créer et mettre en œuvre un programme STIM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques)
 - d. Utiliser des mécanismes tels que le téléenseignement, les medias, etc.
 - e. Créer et mettre en œuvre un programme de santé et de sports.
7. Continuer à promouvoir un enseignement en créole dans les petites classes en province, en mettant l'accent sur le français comme deuxième langue dans les établissements primaires pour faire baisser le niveau élevé d'analphabétisme. (d'après les recherches)
8. Promouvoir des programmes d'instruction civique pour tous les élèves incluant une sensibilisation envers les élèves handicapés.
 - a. Programmes de mentoring pour les jeunes.

9. Mettre en œuvre des services d'appui psycho-sociaux dans les écoles, pour traiter les effets post-traumatiques du séisme.

Rôle des femmes dans la reconstruction

Bien que les femmes soient au cœur du tissu socio-économique du pays, les postes de prises de décision, mieux rémunérés et plus sûrs sont encore réservés en priorité aux hommes.

À Haïti, les femmes sont confrontées à des défis spécifiques car l'impact du séisme dévastateur les pousse à aller au-delà des rôles qui leur sont traditionnellement dévolus par la société en tant que femmes. Cette catastrophe a en outre affaibli davantage leur capacité à s'acquitter de leurs tâches écrasantes de mères, d'épouses, de « caretaker », d'éducatrices, de sources de revenus, d'entrepreneurs et d'activistes. L'aide et l'assistance internationales de même que l'implication des femmes haïtiennes de l'étranger seront l'un des facteurs déterminants qui permettront aux femmes haïtiennes de se relever et de croître dans la dignité, de se développer et de profiter de l'égalité des chances pendant cette phase de relèvement et de reconstruction.

1. Mettre en œuvre une approche transversale du rôle des femmes dans tous les aspects de la société :
 - a. encourager le Gouvernement haïtien, la société civile et la Diaspora à prendre en compte les questions de genre, dans la conception, la formulation et la mise en œuvre des politiques, structures, et programmes (action positive),
 - b. Travailler avec les médias pour appuyer le renforcement positif du statut des femmes
2. Il n'y a eu aucune évaluation systématique de la situation des femmes à Haïti. Nous recommandons en conséquence de conduire une Évaluation des besoins post-séisme (EBPS) centrée sur les femmes et qui tienne compte de la question du genre, afin d'identifier les défis particuliers et les bonnes pratiques.
3. Il faut s'assurer qu'une partie équitable des financements internationaux est affectée à l'amélioration de la condition générale des femmes à Haïti. En se fondant sur l'Évaluation basée sur le genre, il faut affecter un pourcentage équitable des financements aux besoins des femmes et des fillettes. L'emploi de ces ressources pourrait être surveillé par un comité tripartite qui serait le partenaire du ministère à la Condition féminine et aux droits des femmes, une coalition des groupes locaux de femmes (notamment des femmes des communautés rurales) et des représentantes de la Diaspora.
4. Les femmes, et plus particulièrement celles des zones rurales d'Haïti, n'ont pas accès à une éducation décente, ou n'ont pas les moyens d'y accéder. Il en résulte que le taux d'analphabétisme est très élevé. Cela est tout-à-fait dommageable pour l'ensemble du pays, si l'on considère que l'éducation est la base du succès dans tous les aspects de la vie, et qu'elle est aussi à la base de la participation des femmes aux processus les plus élevés de prises de décisions. Nous recommandons que l'accent soit mis tout particulièrement sur l'accès des femmes à l'éducation.
 - a. Renforcement des capacités
 - b. Alphabétisation
 - c. Accès à l'enseignement supérieur
5. Les femmes haïtiennes jouent un rôle vital dans le développement économique du pays. Nous recommandons que le rôle de ces femmes dans la reconstruction de l'agriculture soit reconnu et appuyé par le biais des mesures concrètes ci-après :

- a. Étude équitable de leurs demandes pour leur permettre d'obtenir un financement (accès facile au microcrédit)
- b. Participation et/ou gestion du traitement et de la vente de leur production agricole
- c. Fourniture d'équipement et de matériels pour ces projets.

6. L'impact du séisme a détérioré les conditions de sécurité, notamment pour les personnes vivant dans les camps et les abris temporaires (Référence EBPS Haïti 2010, page 6). En conséquence, nous recommandons de réagir plus fermement aux actes de violence contre les femmes par l'éducation et par des mesures juridiques, sécuritaires et de protection renforcées.

- a. Adopter et mettre en œuvre une politique de tolérance zéro pour la violence à l'égard des femmes et des enfants et mettre en œuvre les mesures nécessaires pour que cette politique soit appliquée ;
 - Arrêter et poursuivre systématiquement les délinquants sexuels présumés ;
 - Imposer des punitions strictes pour les crimes sexuels perpétrés contre les femmes et les fillettes, et pour la violence contre les enfants (par exemple la pornographie impliquant des enfants et la prostitution juvénile) ;
 - Assurer la protection des victimes et des témoins en fournissant une aide juridique et psychologique, selon les besoins.
- b. Ouvrir un registre des victimes et de leurs agresseurs pour s'assurer que ces derniers sont punis comme il se doit ;
- c. Donner un appui aux organisations de base dans leurs efforts en faveur de l'éducation pour promouvoir la prise de conscience et les droits des femmes, grâce à un financement additionnel et à l'accès à l'information via Internet ou par tout autre moyen disponible ;
- d. Renforcer la sécurité des camps pour les femmes et les enfants en augmentant la présence des femmes au sein du personnel de sécurité, y compris au sein des troupes locales et étrangères, pour aider à augmenter l'impression de sécurité, de confort et la possibilité de dénoncer les abus. Pour cela, il faudra qu'Haïti et les pays étrangers évaluent rapidement la présence des femmes dans leurs forces de police afin qu'ils puissent former et recruter davantage de femmes et/ou réaligner leurs troupes, selon les besoins.

7. Assurer que la Diaspora est effectivement représentée (l'un des deux représentants au moins étant une femme) pour présenter les recommandations à la Conférence des donateurs qui se tiendra le 31 mars 2010. Du fait de leurs propres luttes et combats, les femmes de la Diaspora ont une expérience étendue des ressources et des compétences sur la question des droits humains et des droits des femmes. Elles joueront un rôle crucial en fournissant de façon continue un appui juridique, psychologique et en matière d'éducation.

Développement de la santé

Selon une estimation prudente, on pense que les deux millions environ de survivants du séisme, qui sont soit blessés, soit déplacés, ou les deux, auront besoin au moins de trois fois plus de soins médicaux que le reste de la population de huit millions d'habitants qui ont survécu indemnes. Cela signifie en fait que la capacité d'Haïti à prodiguer des soins doit être multipliée par deux. Pour éviter de nombreux décès et des infirmités, il faut de toute urgence doubler cette capacité maintenant.

On a également estimé que la population de réfugiés résultant de ce séisme continuera d'être déplacée, mal logée et sujette à un stress énorme pendant des mois, voire des années. En outre, cette population

sera beaucoup plus vulnérable à des maladies secondaires, des infections, des accidents et des problèmes de santé mentale que la plupart des Haïtiens qui n'auront pas été déplacés.

Le modérateur, les rapporteurs et les experts techniques de la Section pour le développement de la santé ont présenté les grandes lignes de près de 40 recommandations faites par l'ensemble des membres de l'Atelier pour le développement. La population cible qui a besoin d'aide est la suivante :

1. **Les victimes déplacées à cause du séisme** : Le séisme a créé un nouveaux groupe de population "les déplacés internes" ; un Haïtien sur cinq fait partie de ce nouveau groupe. Ces personnes ont des besoins précis et immédiats, ce qui requiert des interventions sanitaires ciblées.
2. **Les femmes** : Elles constituent la majorité de la population haïtienne avec une longévité estimée à 53 ans en moyenne. Elles connaissent un taux de mortalité maternelle et infantile élevé, ce qui donne une indication concrète de l'état du système de santé d'un pays. Il est nécessaire de prendre des mesures pour améliorer l'état de santé des femmes.
3. **Les enfants** : À Haïti, les soins de pédiatrie doivent être améliorés de toute urgence. Du fait d'un assainissement inadéquat, du manque d'eau salubre et de conditions d'hygiène déplorables, les enfants d'Haïti ont des maladies diarrhéiques et infectieuses qui auraient pu être évitées. Les enfants se battent pour survivre à mesure que leur taux de mortalité augmente.
4. **Les personnes âgées** : Les conséquences du séisme pèsent lourdement sur les personnes âgées. En tant que dépositaires de l'histoire et de la culture haïtiennes, les personnes âgées ont des besoins spécifiques en matière de soins pour des maladies chroniques, comme le diabète et l'hypertension qui requièrent une attention constante. La plupart de ces personnes sont à la charge de parents ou de voisins et courent un risque élevé de décéder faute de soins de santé adéquats.
5. **Les travailleurs** : Dans un pays de travail manuel, la main-d'œuvre subira des transformations physiques et émotionnelles. De nombreuses personnes amputées (dans toutes les catégories de population dans le besoin) ne seront plus capables de fonctionner normalement sans une réhabilitation appropriée et un suivi médical. Les agents de santé qui s'occupent des malades et des blessés ont également besoin de soins et d'un suivi médical appropriés dont ils se passent souvent parce qu'ils sont occupés à soigner les autres.
6. **Les étudiants** : Les personnels médicaux, infirmiers et paramédicaux ont besoin d'un soutien durable et d'une formation continue. On devrait les inclure dans les stratégies élaborées pour le secteur de la santé de sorte qu'ils conduisent les efforts pour établir un système de santé performant à Haïti. .

Les recommandations de l'atelier présentées ci-après, sont classées selon les catégories concernées :

Médecine préventive

1. Promouvoir une formation en matière de santé en se référant au cadre spécifique des déterminants de la santé.
2. Encourager des campagnes d'éducation dans les camps, en mettant l'accent sur les maladies infectieuses telles que la tuberculose, le VIH/sida, le paludisme, les MST et l'initiative eau,

assainissement et hygiène (WASH) – en utilisant les médias tels que la radio, l’animation orale, le théâtre.

3. Insister davantage sur la santé dans le système carcéral en assurant la santé des prisonniers.
4. Promouvoir des comportements sains chez les jeunes grâce au sport.
5. Mettre en œuvre un système de suivi, notamment après une amputation, en finançant les centres existants de réhabilitation et en leur fournissant un appui à travers des organisations solides de la Diaspora.
6. Investir dans un système de santé durable en mettant l’accent sur les effets de l’environnement sur le système de santé avant et après le séisme (par exemple en mesurant effectivement le volume de toxines dans l’air et en traitant cette question de façon efficace, en octroyant des ressources pour la mise en place de standards environnementaux pour l’air à Haïti, en encourageant un air propre et le reboisement pour arrêter la déforestation continue des sols).
7. Poursuivre le renforcement de la capacité sanitaire à Haïti en développant une stratégie de gestion des systèmes de santé, et en travaillant avec le ministère de la Santé.

Les ressources humaines

1. Promouvoir un partenariat entre les professionnels de la santé de la Diaspora et ceux d’Haïti pour assurer une formation technologique intense et moderne dans ce domaine.
2. Appuyer le développement des petits centres communautaires de santé en dehors de la capitale.
3. Investir dans le développement de la main-d’œuvre, des travailleurs communautaire et d’autres ouvriers semi-qualifiés pour la construction des infrastructures ; ces personnes pourraient recevoir une formation pour devenir des travailleurs communautaires semi-qualifiés.
4. Créer des incitations pour attirer des spécialistes dans les provinces afin de décentraliser les services spécialisés (on estime que 95 % des personnels spécialisés vivent et travaillent à Port-au-Prince et le ratio par habitant est de 25/100,000).
5. Investir dans des organisations haïtiennes qui promeuvent les soins de santé, et les recruter directement pour continuer à assurer ces services.
6. Favoriser une version haïtienne du navire de secours états-unien US Comfort qui serait ancré dans le port de Haïti avec des médecins haïtiens, des spécialistes, des travailleurs sociaux, un personnel infirmier, et un réseau étendu de prestataires de soins de santé pour une période de 5 ans, le temps de restructurer le système de santé actuel.
7. Adopter une loi sur une fonction publique humanitaire pour permettre aux Haïtiens de l’étranger de rentrer à Haïti pour une période de deux semaines afin d’apporter une aide à leurs compatriotes tout en sauvegardant leur emploi aux États-Unis.
8. Avoir recours aux étudiants en médecine et travailler avec eux pour fournir des soins de santé primaires et promouvoir la santé dans les camps, pendant que leurs écoles sont reconstruites.

Préparation aux urgences

1. Investir dans un système d'urgence adéquat, des systèmes ICU, CCU et développer des partenariats entre les centres hospitaliers universitaires états-uniens et le ministère de la santé (MSP) pour fournir des prestations durables.

Partenariat pour la formation clinique supérieure

1. Financer la construction d'excellentes écoles de médecine en partenariat avec les hôpitaux privés/publics grâce à :
 - a. La reconstruction des hôpitaux (publics/privés)
 - b. Un appui au programme de mentor pour construire une capacité technique et pratique en faveur des nombreux étudiants en médecine qui n'ont plus d'école
 - c. La création d'un partenariat avec le ministère de la Santé (MSPP), Notre Dame, Quisqueya, L'hôpital Général et d'autres hôpitaux publics/privés pour créer une continuité grâce à la formation clinique.
 - d. Au maintien de la résidence médicale et à l'internat en mettant l'accent sur les maladies qui sont endémiques à Haïti et dans les Caraïbes (utiliser la télémédecine qui permet aux médecins de communiquer avec la communauté internationale par internet et la toile pour poursuivre la formation des médecins haïtiens à Haïti).
 - e. L'appui au programme de formation médicale continue par le biais de professeurs invités déjà intégrés dans la Faculté de médecine et l'hôpital général.
 - f. L'appui au programme de formation déjà lancé par des associations sérieuses, soit sur le plan local soit par la Diaspora.
2. Financer un programme de "mini-internat" pour les maladies infectieuses à l'intention des médecins locaux. On pourrait ainsi créer une capacité au niveau des médecins de campagne et renforcer les compétences des autres membres de l'équipe pluridisciplinaire, y compris les conseillers, le personnel soignant et le personnel technique (pharmaciens et techniciens de laboratoire). Cette formation permettra de créer des opportunités pour une assistance technique clinique continue qui sera durable dans le temps.

La santé des femmes

1. Investir dans la planification familiale, les organisations de santé reproductive de la femme et de la santé infantile, les centres de santé, en collaboration avec le ministère de la Santé qui favorisera l'expansion des services de santé pour les femmes.
2. Améliorer la santé maternelle en augmentant le nombre de sages-femmes compétentes et les prestations de services de santé et en renforçant les systèmes de référence afin de bien gérer les cas d'accouchements difficiles.

Les évaluations fondées sur les résultats

1. Par le truchement du ministère de la Santé, créer un système d'évaluation fondé sur les résultats pour les organisations, les hôpitaux et l'aide internationales présents à Haïti.

La santé mentale

1. Investir dans le domaine de la santé mentale surtout depuis le séisme, en examinant différentes thérapies en particulier pour les enfants.

2. Créer un modèle de soins de santé mentale adapté à la culture locale.